

Commune de Grand-Champ – Morbihan

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

SOMMAIRE

1- CAF PRÉVISIONNELLE 2023	2
2- RETOUR SUR LE DÉBUT DE MANDAT	4
3- LA CONJONCTURE.....	6
A. <i>Rappel du contexte</i>	6
B. <i>Les perspectives</i>	7
1) <i>Économie mondiale</i>	7
2) <i>Au niveau national</i>	8
3) <i>Finances publiques et Loi de Finances 2024</i>	8
4) <i>Le contexte communautaire</i>	10
4- LA COMMUNE.....	13
A. <i>Les Chiffres de base</i>	13
1) <i>La population</i>	13
2) <i>L'Urbanisation</i>	13
B. <i>La section de fonctionnement 2024</i>	14
1) <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	14
2) <i>Les recettes de fonctionnement</i>	16
C. <i>La dette</i>	17
D. <i>La capacité de financement des investissements</i>	17
E. <i>Le Budget Aménagement et Développement</i>	17
5- LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE	18

1- CAF PRÉVISIONNELLE 2023

Le tableau ci-dessous retrace les résultats de fonctionnement de la période 2016-2023.

À noter que :

- Les produits de cessions et les remontées du budget annexe ne sont pas comptabilisés dans les produits réels de fonctionnement afin de traiter que du fonctionnement courant ;
- La ventilation, des produits et charges de fonctionnement, est celle effectuée par la Direction des Finances Publiques.

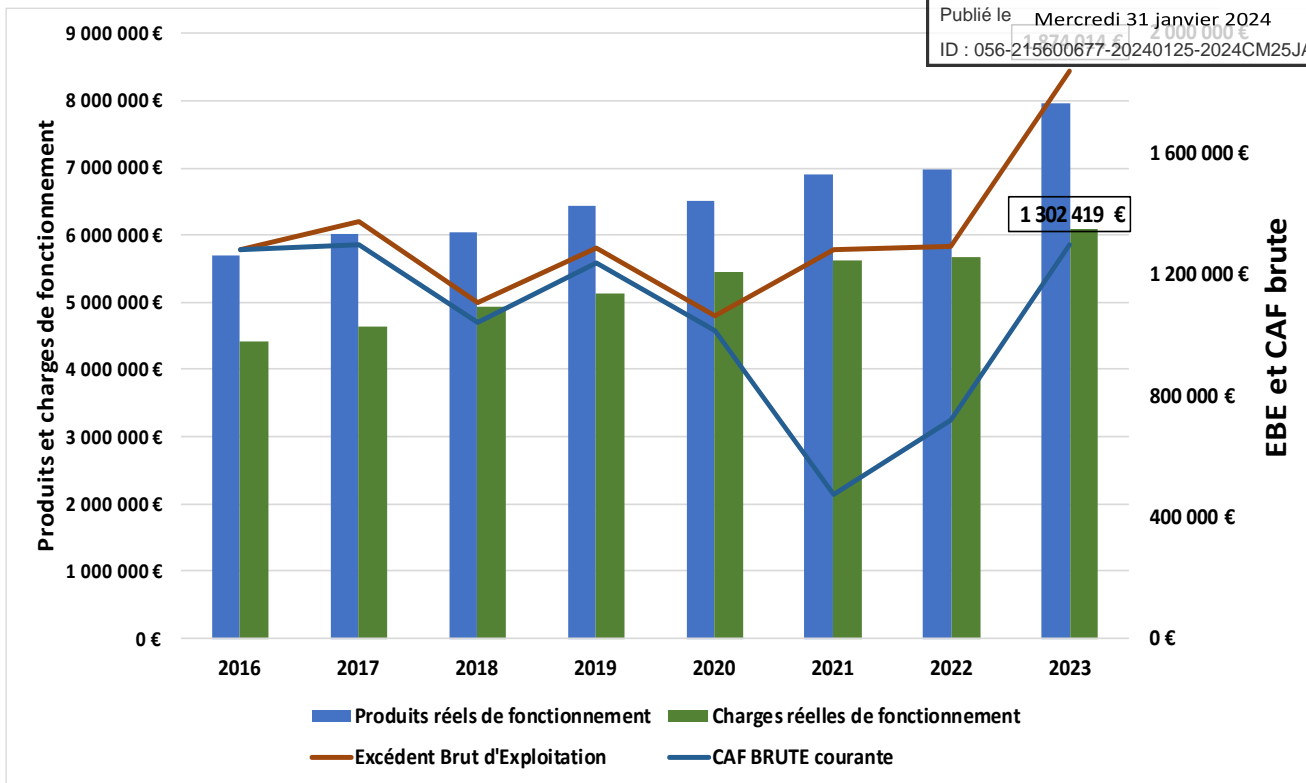
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits réels de fonctionnement	5 706 586 €	6 019 324 €	6 043 384 €	6 428 294 €	6 505 291 €	6 913 024 €	6 979 139 €	7 970 104 €
Ressources fiscales	2 732 067 €	3 007 721 €	3 029 376 €	3 415 563 €	3 368 900 €	3 632 510 €	3 647 654 €	3 850 502 €
Dotations et participations	1 947 135 €	1 912 146 €	1 936 676 €	1 884 026 €	2 158 956 €	2 243 352 €	2 099 449 €	2 824 039 €
Autres produits	1 027 384 €	1 099 457 €	1 077 332 €	1 128 705 €	977 435 €	1 037 162 €	1 232 036 €	1 295 562 €
Charges réelles de fonctionnement	4 419 330 €	4 644 008 €	4 935 543 €	5 135 582 €	5 438 844 €	5 628 744 €	5 680 853 €	6 096 090 €
Charges de personnel	2 574 567 €	2 779 559 €	3 067 703 €	3 186 898 €	3 295 046 €	3 333 553 €	3 401 225 €	3 622 201 €
Dotations et participations	539 877 €	499 842 €	482 344 €	466 949 €	501 743 €	634 927 €	515 272 €	722 239 €
Autres charges	1 304 886 €	1 364 607 €	1 385 496 €	1 481 734 €	1 642 056 €	1 660 263 €	1 764 356 €	1 751 650 €
Excédent Brut d'Exploitation	1 287 256 €	1 375 316 €	1 107 841 €	1 292 712 €	1 066 448 €	1 284 281 €	1 298 286 €	1 874 014 €
Charges financières	- €	71 347 €	63 972 €	53 937 €	49 880 €	811 262 €	576 446 €	571 595 €
CAF BRUTE courante	1 287 256 €	1 303 969 €	1 043 869 €	1 238 775 €	1 016 568 €	473 019 €	721 840 €	1 302 419 €

ATTENTION: Les chiffres 2023 sont prévisionnels à ce stade.

Observations :

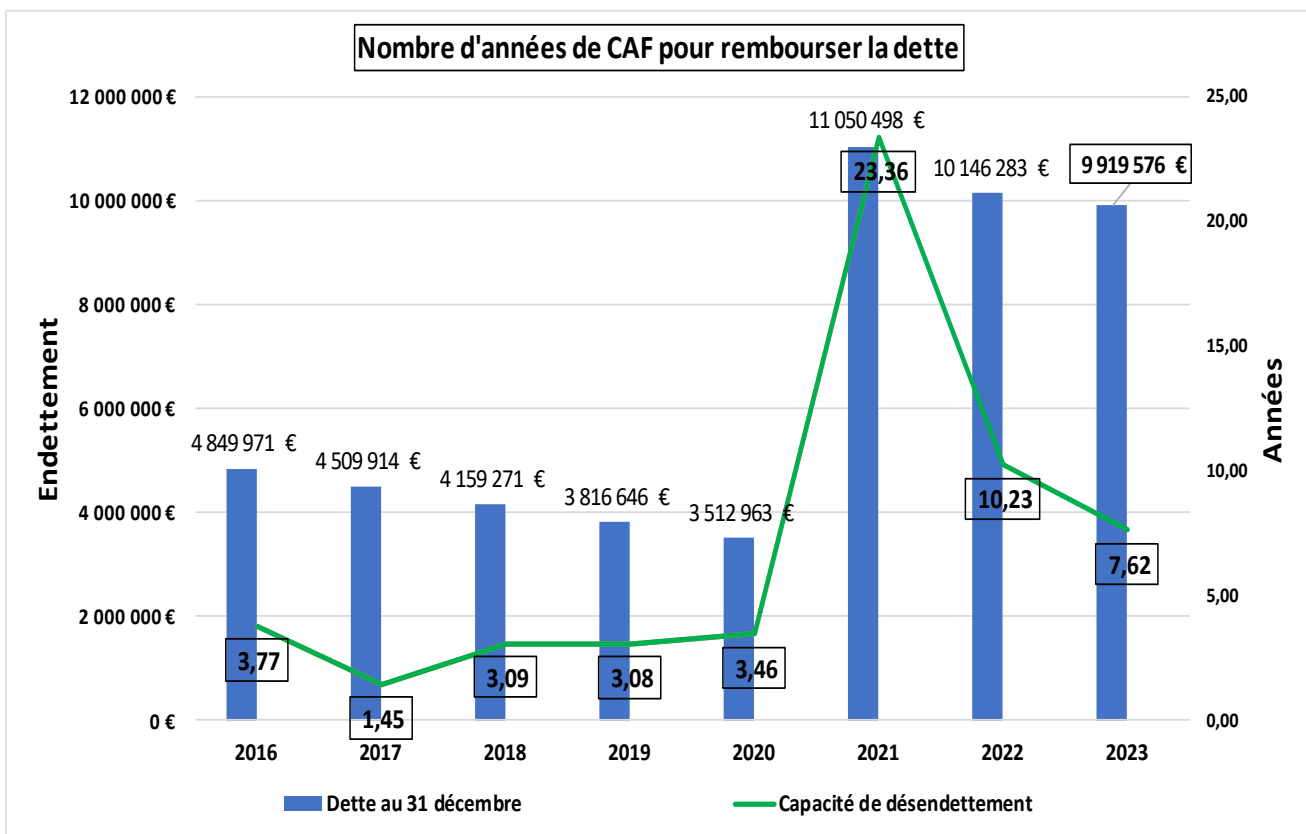
➔ L'EBE 2023 sera le meilleur des dernières années. Quelques éléments exceptionnels expliquent ce résultat :

- ▶ **Les dotations de fonctionnement** : la Caisse d'Allocations Familiales a modifié son mode de versement des dotations aux communes. Jusqu'en 2022, les soldes annuels étaient versés en fin d'année N+1, et non provisionnés sur l'année N. À compter de 2023 et de la mise en place de la Convention Territoriale Globale, le solde de l'année N est annoncé la même année, et donc provisionné. De ce fait, sont comptabilisées en 2023 le solde des dotations 2022 et la totalité des dotations 2023. L'impact est de 288 k€.
- ▶ **CLECT eaux pluviales de GMVA** : l'agglomération a récupéré la compétence de la gestion des eaux pluviales en 2020 (compétence obligatoire). Dans les faits, la commune effectue toujours les dépenses de fonctionnement (surveillance/entretien) et GMVA reverse à la commune la somme de 82 k€. Les CLECT 2022 et 2023 ont été versées et comptabilisées en totalité sur l'exercice 2023.
- ▶ À noter toutefois des **dépenses exceptionnelles** :
 - Le remboursement de l'acompte « filet de sécurité inflation » perçu en 2022, d'un montant de 44k€ (prise en compte partielle des surcoûts de fonctionnement (inflation des prix de l'énergie, rémunération personnels, dépenses d'approvisionnement...)) ;
 - Les frais de dédommagement de fin de marché pour la construction du restaurant scolaire, d'un montant de 70k€ (résiliation de marchés, du fait de la clause d'imprévisibilité évoquée par les titulaires, en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières qui est chiffrée à plus de 700 K€).



- ➔ On constate ci-dessous l'impact des frais financiers qui constitue la différence entre EBE et CAF brute, suite à la sortie de l'emprunt toxique et de la comptabilisation des intérêts de retards.
- ➔ L'analyse détaillée sera réalisée lors de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2023.

Le ratio Dette / CAF, largement utilisé, représente le nombre d'année de CAF nécessaire au remboursement de la dette.



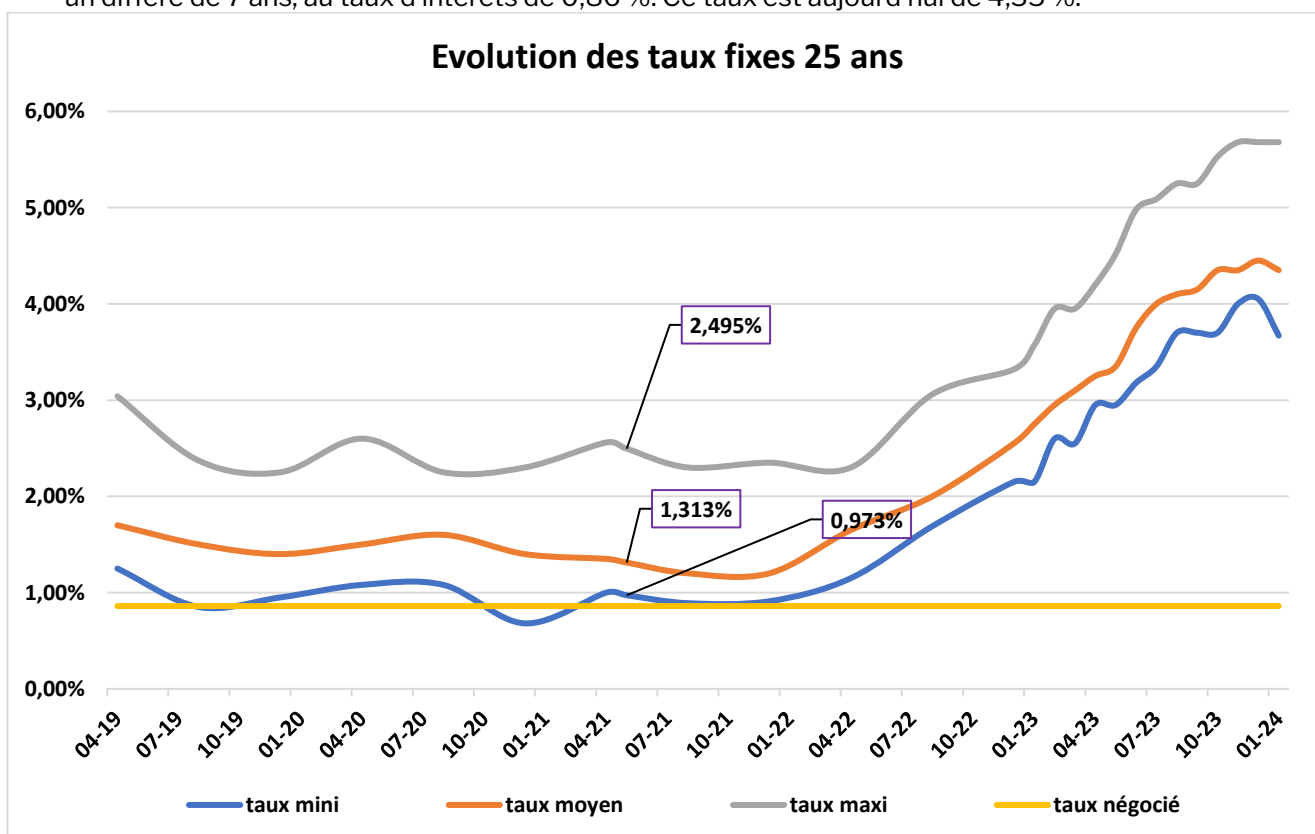
2- RETOUR SUR LE DÉBUT DE MANDAT

Après un mandat 2014-2020 sans évènements majeurs, hormis la contribution communale au redressement des comptes publics, le mandat 2020-2026 a déjà supporté deux évènements conjoncturels qui ont impactés les comptes :

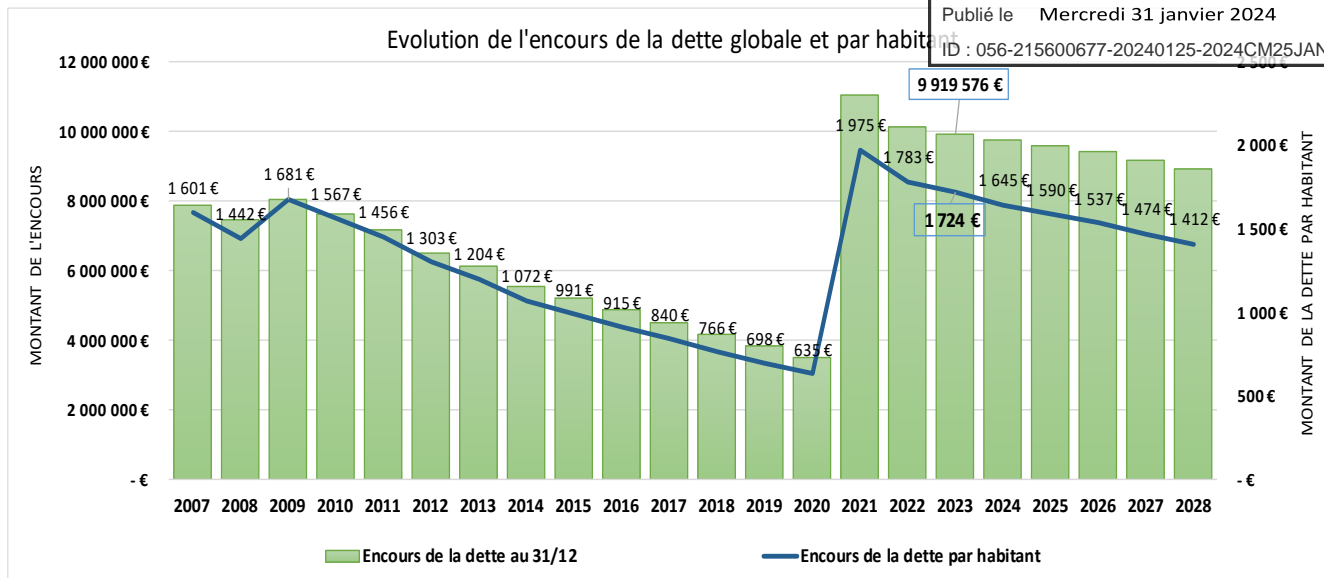
- ➔ **La crise sanitaire** : comme déjà évoqué lors des rendez-vous budgétaires des exercices précédents, l'impact de la crise sanitaire, sur les exercices 2020 et 2021, est estimé à plus de 400 k€, du fait d'un accroissement des dépenses et de pertes de recettes (baisse de la fréquentation du restaurant scolaires et des lieux d'accueil enfance-jeunesse.
- ➔ **L'inflation** : l'inflation a débuté sur les achats des matières premières du restaurant scolaire, puis des fournitures industrielles et de bâtiments nécessaires au fonctionnement des services techniques. La commune a néanmoins été épargnée de l'explosion des coûts de l'énergie du fait des marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2023.

De plus, l'année 2021 a également été la sortie de l'emprunt structuré signé en 2007. La négociation, menée sous l'égide du Préfet du Morbihan, a abouti à :

- ➔ Un refinancement du capital restant dû, 2 549 k€, par un emprunt sur 30 ans, avec un différé de 5 ans, au taux d'intérêts de 0,86 % ;
- ➔ Un financement de l'indemnité de remboursement anticipé, 4 972 k€, par un emprunt sur 30 ans, avec un différé de 7 ans, au taux d'intérêts de 0,86 %. Ce taux est aujourd'hui de 4,35 %.



Les différés de remboursements en capital des deux lignes d'emprunts permettent le détachement de la trésorerie nécessaire au financement des intérêts de retard du prêt toxique, dont le remboursement est étalé de 2021 à 2028.



À titre de comparaison avec les communes du département qui ont financées la sortie d'emprunts toxiques, la dette par habitant en 2022 est de :

- Grand-Champ : 1 783 €
- Quiberon : 2 318 €
- Elven : 1 875 €
- Ploeren : 1 661 €

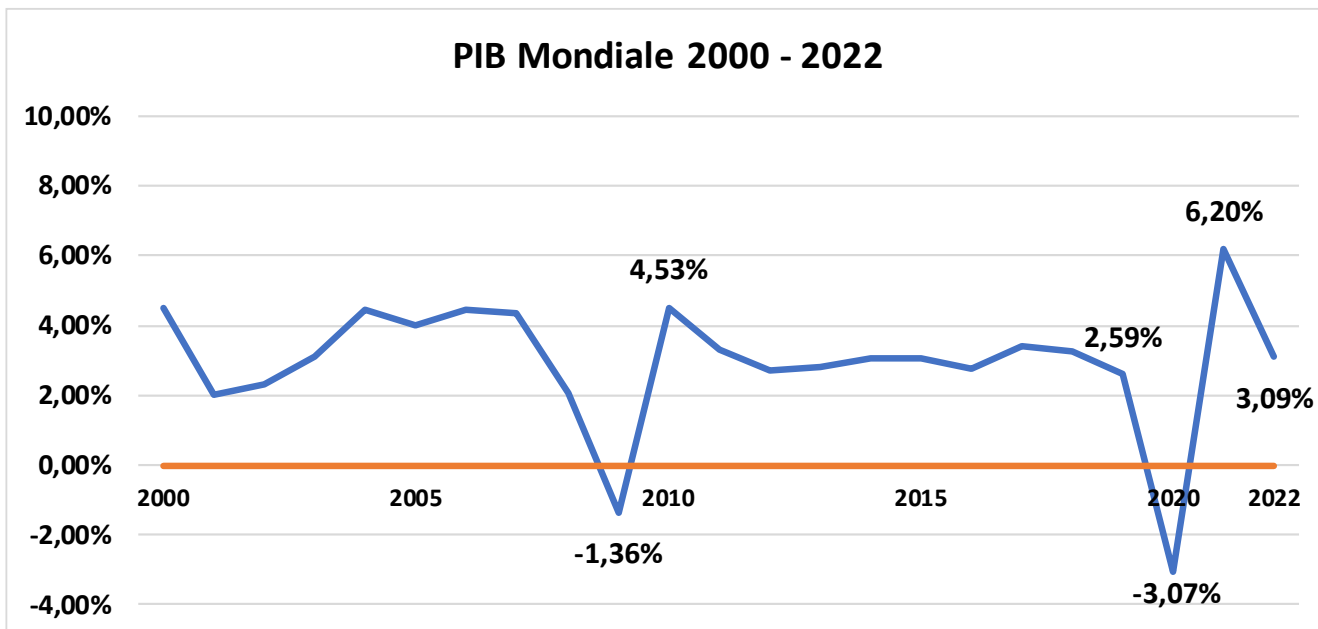
Pour information : des contrats de prêts indexés sur le Francs Suisse ont également été souscrits par des emprunteurs privés partout en Europe. Suite à deux arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 10 juin 2021, on a assisté à une modification du droit français sur les clauses abusives des contrats. Le récent arrêt de la Cour de Cassation (arrêt du 12/7/2023) confirme l'annulation de prêts toxiques en Francs suisse du Crédit Mutuel après une bataille juridique de plusieurs années et condamne les établissements de crédits au versement de pénalités.

3- LA CONJONCTURE

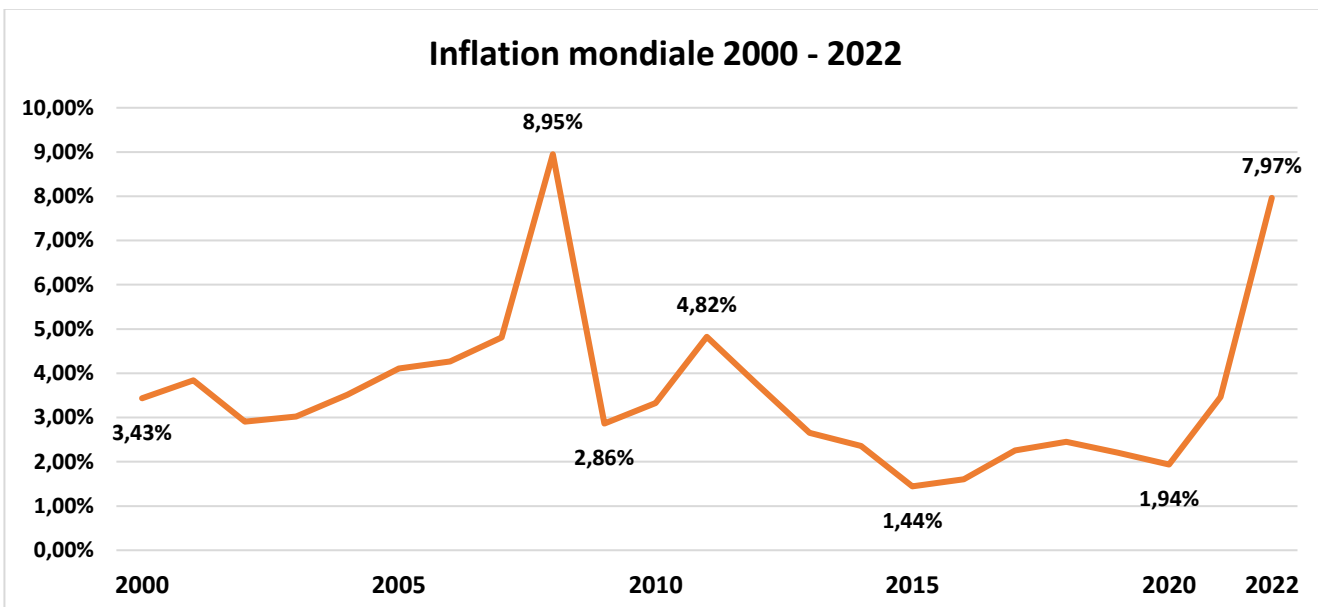
A. Rappel du contexte

Un mandat 2014-2020 assez stable économiquement, si l'on excepte - pour les collectivités locales - la mise en place de la contribution des collectivités au redressement des compte publics.

Le mandat 2020-2026 a débuté par la pandémie COVID qui a bouleversé les bases de l'économie mondiale, en croissance constante et régulière depuis 2010.



De plus, en février 2021, la Russie envahit l'Ukraine, grenier à céréales de l'Europe. La reprise économique post-covid, qui se profilait, est stoppée. L'impact est important sur les cours des énergies et, par répercussion l'inflation, maîtrisée depuis la crise post-2008, repart à la hausse.



Ces deux facteurs exogènes n'ont pas été sans conséquence sur le fonctionnement de la commune.

B. Les perspectives

1) Économie mondiale

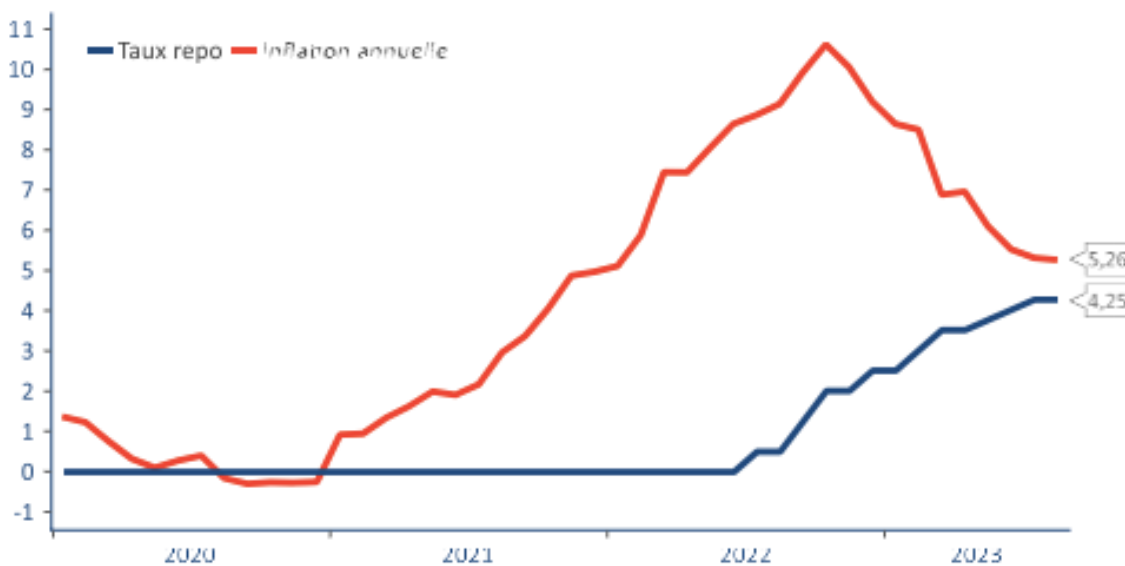
Après une forte reprise en 2021, la croissance économique mondiale s'est ralentie en 2022 et 2023. La tendance devrait perdurer en 2024 avant une reprise en 2025 :

PIB Réel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Monde	2,8	-3	6,3	3,3	2,9	2,7	3
Zone Euro	1,6	-6,2	5,9	3,4	0,6	0,9	1,5
Etats-Unis	2,5	-2,2	5,8	1,9	2,4	1,5	1,7
Chine	6	2,2	8,4	3	5,2	4,7	4,2
France	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,8	1,2

Les institutions bancaires sont intervenues pour limiter l'inflation importante de 2023. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

Pour juguler cette envolée inflationniste, les organismes de crédits (FMI, FED, BCE, ...) sont intervenus sur les marchés monétaires. Cela s'est traduit par une envolée des taux directeurs d'où un coût du crédit plus onéreux, et donc un impact important sur les comptes publics des économies endettées.

TAUX DIRECTEURS ET INFLATION EN ZONE EURO, EN %



Sources : RichesFlores Research, Macrobond

En ce qui concerne le financement des investissements, alors que la BCE a relevé son taux de dépôts de -0,5% à 4% entre l'été 2022 et septembre 2023, les marchés anticipent désormais une baisse de 150 pb sur 2024, avec un premier geste dès mars. Ils reviendraient à 2% fin 2025, avec un impact positif sur les emprunts à taux variables, mais le scénario actuel ne prévoit pas de retour aux taux nuls ou négatifs connus de 2015 à 2022.

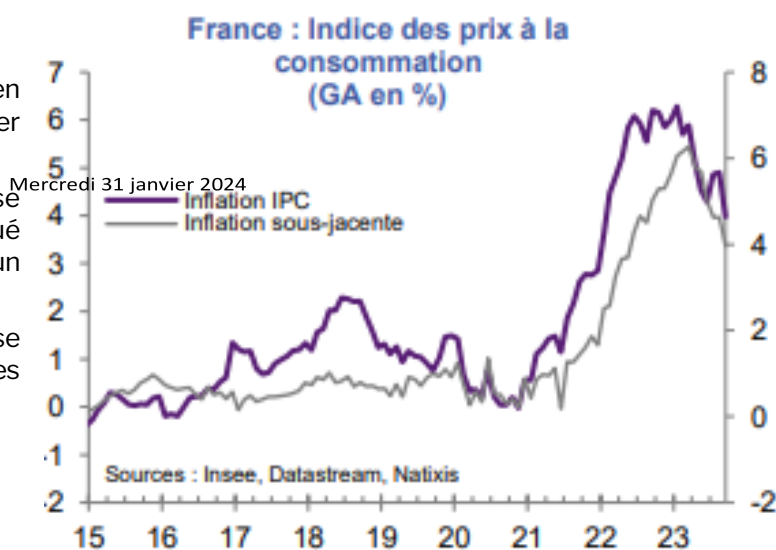
2) Au niveau national

► Une inflation en baisse

La hausse des énergies avait été contenue en 2022 du fait de la mise en place du bouclier énergétique.

La levée de la remise carburant et la hausse des tarifs du gaz en 2023 ont accentué l'inflation, avec un pic atteint à + 7,3 % sur un an en février 2023.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre en 2024, sur les prix des denrées alimentaires notamment.



► Une courbe du chômage en baisse

Après la reprise du chômage durant la période Covid, les pouvoirs publics prévoient de retrouver un taux équivalent à celui de 2019. Le taux était de 7,1% en début 2023 et de 7,5 % fin 2023.

L'année 2024 devrait être une année charnière du fait de la mise en place par le gouvernement de mesure d'incitation au travail.



3) Finances publiques et Loi de Finances 2024

L'objectif de déficit public en dessous des 3% en 2027 reste d'actualité.

La reprise de la croissance en volume, 1,4% en 2024 puis 1,7 % à compter de 2027 doit permettre d'atteindre l'objectif du gouvernement de passer sous la barre des 3% de déficit public.

De plus, la réduction des dépenses publiques, de 55,9% en 2023 à 53,8 % en 2027, a un impact sur la dette publique qui passerait de 113% en 2021 à 108 % en 2027

Tableau 7 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

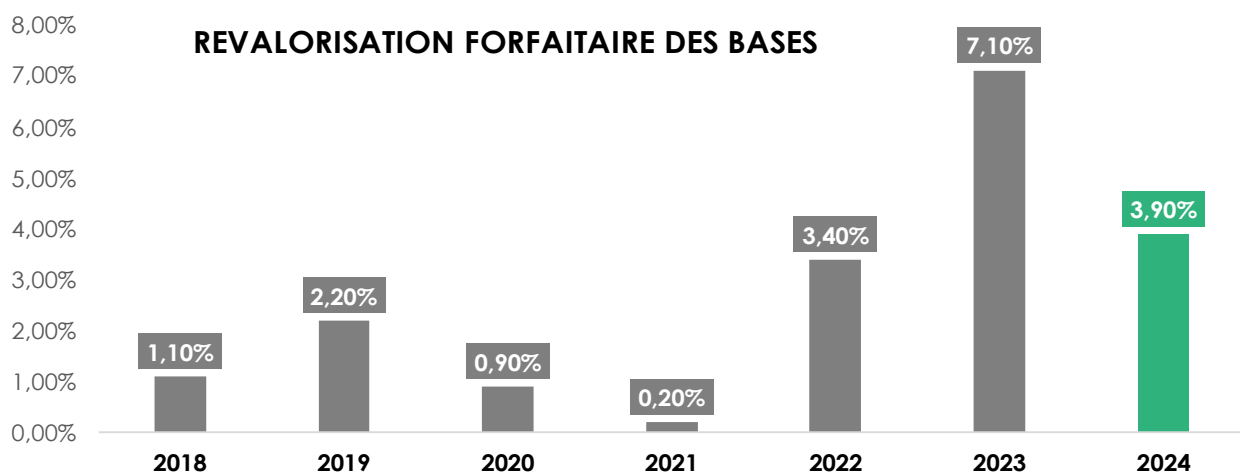
En points de PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-6,5	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont État	-5,7	-5,7	-5,3	-4,6	-4,2	-4,1	-4,0
dont ODAC	-0,1	0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
dont APUL	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont ASSO	-0,7	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
Solde conjoncturel	-1,2	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,0
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,2	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Ajustement structurel *	-3,1	1,0	0,1	0,5	0,4	0,3	0,2
Dépense publique hors crédits d'impôts	58,4	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Évolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôt (en %)	2,6	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
retraitée des mesures d'urgence sanitaire et de relance (%)	1,9	2,5	0,0	0,9	1,1	0,7	0,6
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	44,3	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires (PO) corrigé des effets du bouclier tarifaire	44,3	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dettes publiques	112,9	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
Croissance volume (%)	6,4	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8

* en % du PIB potentiel.

Principales mesures pour les finances publiques en 2024 :

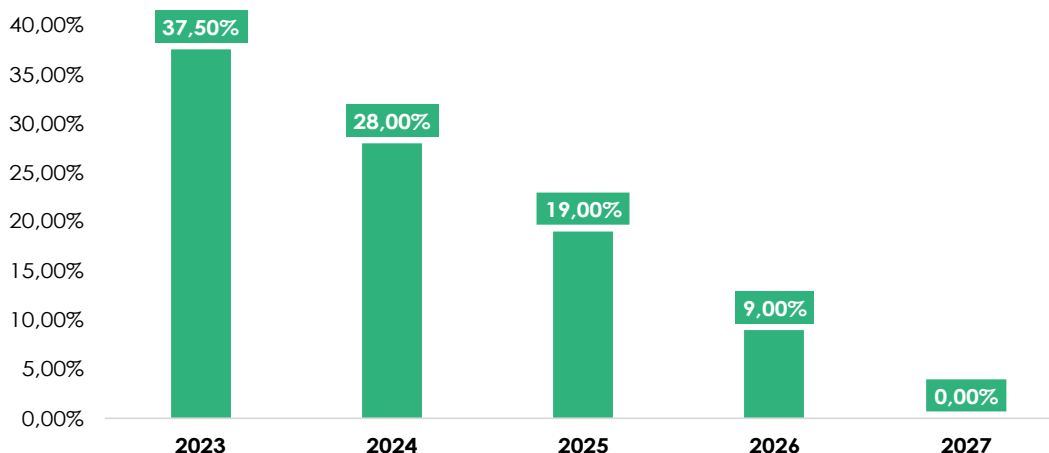
- ➔ La revalorisation des bases des terrains, des locaux d'habitation et industriels est calculée en fonction de l'évolution entre novembre n-2 et novembre n-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis 2018.

La revalorisation a été de +0,20% en 2021, de +3,4 % en 2022 et de +7,1% en 2023. Elle sera de 3,90% en 2024.



- Le PLF 2024 repousse à 2027 la suppression totale de la CVAE ad devait intervenir en 2023 et propose une extinction progressive de la manière suivante :

TAUX D'IMPOSITION MAXIMAL A LA CVAE



- **Une augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF** : l'enveloppe globale de la DGF augmente de 290 M€ en 2024 pour atteindre 27,1 Md€. La part communale progresse de 190 M€, dont 100 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Il est à noter toutefois que près de 40% des communes devraient connaître une baisse de leur DGF en 2024.
- **Modification du calcul de la DSR** : le critère du revenu par habitant sera calculé en 2024 à partir de la moyenne des 3 derniers exercices et non du dernier exercice afin d'atténuer la volatilité constatée sur l'indice qui permet la détermination de l'éligibilité à la fraction cible. L'exposé des motifs du PLF évalue l'impact à une réduction de 15% du nombre de communes entrant ou sortant du mécanisme (soit 1500 communes).

De plus, La DSR fraction cible, d'un montant de 245 k€ en 2023, est attribuée à 10 000 communes de – de 10 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

4) Le contexte communautaire

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2023

Population DGF	201 730
Population INSEE	178 424
Nombre de communes	34
Superficie	807,4 km ²
Budget global consolidé	352 M€
Dépenses d'équipement consolidées	83 M€
Dette consolidée en capital au 01/01/2023	71 M€
Nombre d'emplois permanents au 01/01/2023	520
Nombre d'élus	88



→ La prospective de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- ▶ Des investissements à hauteur de 193 M€ entre 2024 et 2028
- ▶ Un taux d'épargne autour de 10,5 %
- ▶ Une capacité de désendettement dépassant les 10% à horizon 2028
- ▶ Une dette du budget principal de plus de 80 M€ en 2028
- ▶ Un taux d'autofinancement de 23 %

→ L'investissement :

Les principaux investissements communautaires pour 2024 sont les suivants :

- ▶ Investissements récurrents : 8 640 k€
- ▶ Fonds de concours : 3 260 k€
- ▶ Projets :
 - Pôle d'échange multimodal : 15 950 k€
 - Aménagements cyclables : 5 593 k€
 - Construction Campus Data-science et cybersécurité : 3 000 k€
 - Fonds chaleur : 2 564 k€
 - Titres participatifs Morbihan Habitat : 2 500 k€
 - Participation raccordement Bretagne Très Haut Débit : 1 997 k€
 - Travaux gestion des milieux aquatiques : 1 900 k€
 - Aménagement du terrain des gens du voyage de Plougoumelen : 1 300 k€
 - Travaux de branchement eaux pluviales : 900 k€
 - Aménagement de la maison France Service de Sarzeau : 900 k€

La structure de financement des investissements prévisionnelle sur la période 2024-2028 est la suivante :

- ▶ Autofinancement : 17 %
- ▶ Emprunt : 42%
- ▶ Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, ...): 41 %

L'endettement total de GMVA est de près de 79 M€, dont 25 M€ pour le budget principal, 49 M€ pour les budgets « Eau potable et Assainissement », 3M€ pour le budget « Transports » et 2 M€ pour les autres budgets.

La dette totale représente 442 €/habitant.

→ Les contributions communautaires :

- ▶ **Les attributions de compensation (AC)** évoluent lors du transfert de compétence. Pour l'année 2023, deux transferts :
 - Rétrocession de la salle de spectacle l'Hermine à la commune de Sarzeau : augmentation de l'AC de la commune de Sarzeau de 454 274 € en fonctionnement et 14 450 € en investissement ;
 - Intégration de la base de kayak et d'aviron de Vannes : réduction de l'AC de la ville de Vannes de 2 789 €.

Les attributions communautaires des autres communes restent identiques.

- ▶ **Les Dotations de Solidarité Communautaire** sont calculées à partir de critères communaux :
 - Logement social : 36 %
 - Revenu par habitant : 34%
 - Longueur de voirie : 19,4 %
 - Potentiel financier : 10%
 - Insularité : 0,6%

Commune de Grand-Champ – Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Compte tenu de l'évolution de ces critères d'une année sur l'autre, les DSC évoluent annuellement. Les dotations 2024 sont détaillées dans le tableau suivant :

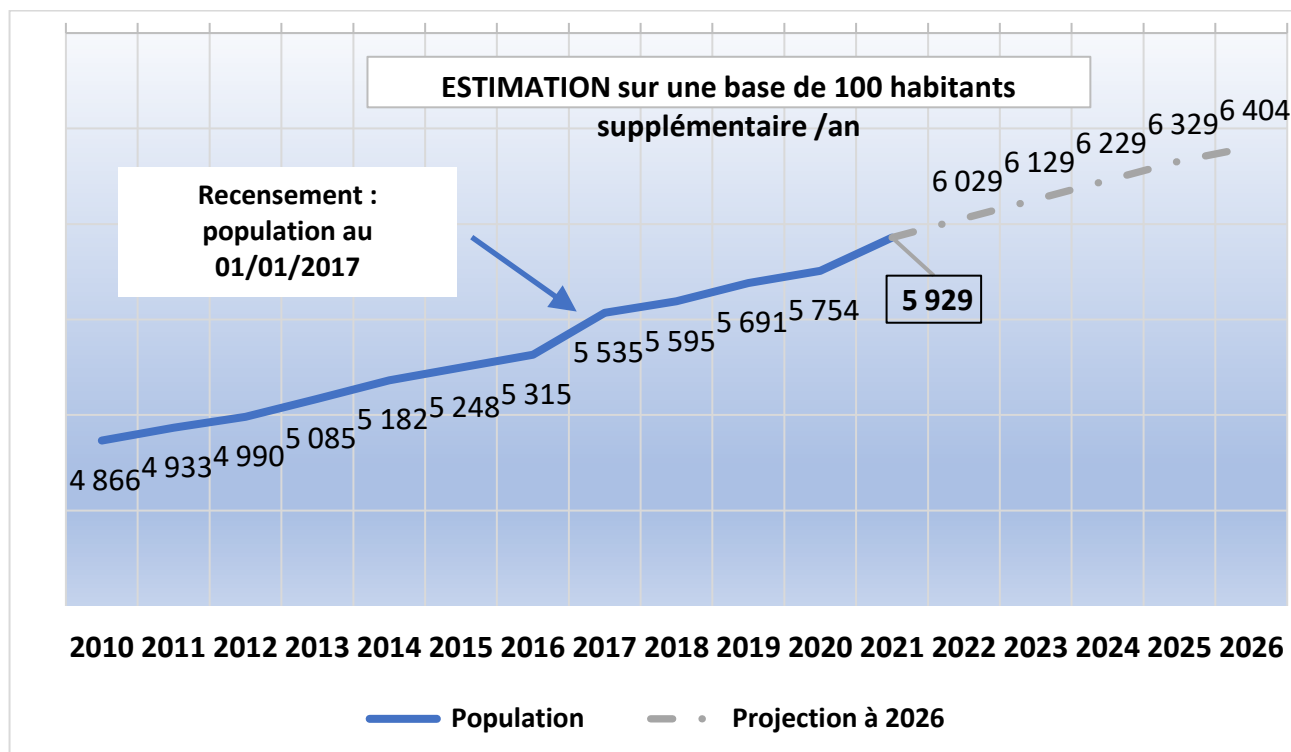
	<i>mise à jour</i>	<i>lissage</i>	<i>refinancement</i>	<i>résultat</i>	<i>calcul montant final</i>				
	DSC 2023 "droit commun"	DSC 2024 théorique (MAJ)	écart en % /2023	Garanties "5%"	Peréquation	DSC 2024 projetée	écart en %	DSC 2024 "Politique de la ville"	DSC 2024 TOTALE
Arradon	155 099 €	165 931 €	6,98%	- €	-1 005 €	164 926 €	6,34%	- €	164 926 €
Arzon	95 047 €	87 157 €	-8,30%	3 137 €	0 €	90 294 €	-5,00%	- €	90 294 €
Baden	151 445 €	156 684 €	3,46%	- €	-486 €	156 198 €	3,14%	- €	156 198 €
Brandivy	54 713 €	57 648 €	5,36%	- €	-272 €	57 376 €	4,87%	- €	57 376 €
Colpo	95 393 €	97 794 €	2,52%	- €	-223 €	97 572 €	2,28%	- €	97 572 €
Elven	238 942 €	239 916 €	0,41%	- €	-90 €	239 826 €	0,37%	- €	239 826 €
Grand-Champ	215 952 €	226 322 €	4,80%	- €	-962 €	225 360 €	4,36%	- €	225 360 €
Ile-aux-Moines	57 685 €	57 444 €	-0,42%	- €	0 €	57 444 €	-0,42%	- €	57 444 €
Ile d'Arz	37 952 €	39 707 €	4,62%	- €	-163 €	39 544 €	4,19%	- €	39 544 €
Larmor-Baden	23 584 €	23 862 €	1,18%	- €	-26 €	23 837 €	1,07%	- €	23 837 €
La Trinité-Surzur	63 635 €	66 534 €	4,55%	- €	-269 €	66 265 €	4,13%	- €	66 265 €
Le Bono	72 831 €	74 005 €	1,61%	- €	-109 €	73 896 €	1,46%	- €	73 896 €
Le Hézo	26 210 €	26 508 €	1,14%	- €	-28 €	26 480 €	1,03%	- €	26 480 €
Le Tour du Parc	29 246 €	28 784 €	-1,58%	- €	0 €	28 784 €	-1,58%	- €	28 784 €
Locmaria-G.-C.	67 695 €	71 860 €	6,15%	- €	-386 €	71 473 €	5,58%	- €	71 473 €
Locquetas	68 266 €	68 031 €	-0,34%	- €	0 €	68 031 €	-0,34%	- €	68 031 €
Meucon	68 599 €	68 813 €	0,31%	- €	-20 €	68 793 €	0,28%	- €	68 793 €
Monterblanc	121 869 €	123 722 €	1,52%	- €	-172 €	123 550 €	1,38%	- €	123 550 €
Plaudren	91 872 €	95 851 €	4,33%	- €	-369 €	95 482 €	3,93%	- €	95 482 €
Plescop	214 089 €	218 688 €	2,15%	- €	-427 €	218 261 €	1,95%	- €	218 261 €
Ploeren	219 064 €	229 750 €	4,88%	- €	-991 €	228 758 €	4,43%	- €	228 758 €
Plougoumelen	66 133 €	73 659 €	11,38%	- €	-698 €	72 961 €	10,33%	- €	72 961 €
Saint-Armel	29 902 €	29 410 €	-1,64%	- €	0 €	29 410 €	-1,64%	- €	29 410 €
Saint-Avé	458 165 €	452 944 €	-1,14%	- €	0 €	452 944 €	-1,14%	- €	452 944 €
St-Gildas-de-R.	55 040 €	52 063 €	-5,41%	225 €	0 €	52 288 €	-5,00%	- €	52 288 €
Saint-Nolff	120 036 €	121 726 €	1,41%	- €	-157 €	121 569 €	1,28%	- €	121 569 €
Sarzeau	287 290 €	266 926 €	-7,09%	6 000 €	0 €	272 926 €	-5,00%	- €	272 926 €
Séné	305 982 €	311 380 €	1,76%	- €	-501 €	310 879 €	1,60%	- €	310 879 €
Sulniac	143 078 €	143 377 €	0,21%	- €	-28 €	143 349 €	0,19%	- €	143 349 €
Surzur	169 763 €	184 188 €	8,50%	- €	-1 338 €	182 850 €	7,71%	- €	182 850 €
Theix-Noyal	336 869 €	331 034 €	-1,73%	- €	0 €	331 034 €	-1,73%	- €	331 034 €
Trédion	50 713 €	52 469 €	3,46%	- €	-163 €	52 306 €	3,14%	- €	52 306 €
Tréfléan	72 399 €	77 597 €	7,18%	- €	-482 €	77 115 €	6,51%	- €	77 115 €
Vannes	2 406 444 €	2 349 218 €	-2,38%	- €	0 €	2 349 218 €	-2,38%	756 822 €	3 106 040 €
TOTAL	6 671 000 €	6 671 000 €		9 362 €	-9 362 €	6 671 000 €		756 822 €	7 427 822 €

4- LA COMMUNE

A. Les Chiffres de base

1) La population

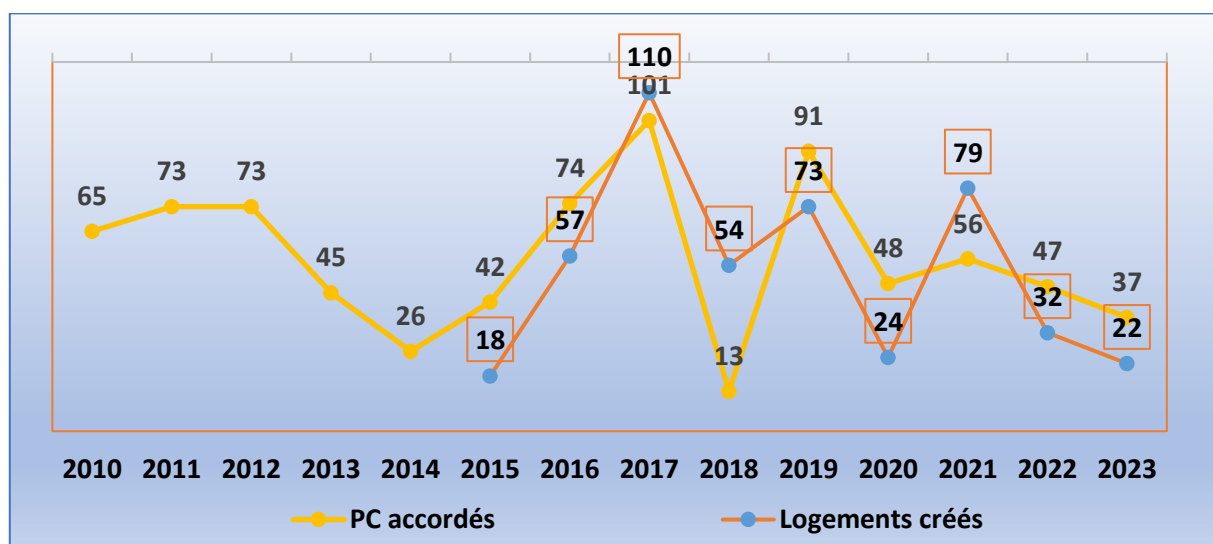
La population DGF (= population INSEE + résidences secondaires) progresse de 1,11 % en moyenne/an. De ce fait, la commune devrait passer le palier des 6 000 habitants dès 2025.



À noter : la commune est concernée par le recensement général de sa population en 2024. Ce dernier est en cours sur la commune. Les données seront exploitables par la commune au 1^{er} janvier 2026.

2) L'Urbanisation

La courbe des logements créés est en corrélation avec le dépôt des permis de construire. Les années de dépôts des programmes collectifs, la courbe progresse. Cela devrait être le cas en 2024 lors du dépôt des permis de construire des programmes : Aiguillon (ancien presbytère), Ilo promotion (route de Baud), les maisons de la rue des FFI, les logements de la rue Pasteur et de Trévalinet.



B. La section de fonctionnement 2024

1) Les dépenses de fonctionnement

Pour information : à la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes, les activités Station Gregam et Conciergerie sont transférées sur le budget principal au 1^{er} janvier 2024.

Le chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte tenu de l'augmentation énergétique à compter du 1^{er} janvier 2024, les postes Electricité et Gaz devraient augmenter de 50 à 60 k€.

L'inflation grèvera également certains postes comme l'achat alimentaires pour le restaurant scolaire.

Malgré ces augmentations prévisionnelles, commande est faite aux services pour la maîtrise de leurs dépenses respectives. L'objectif est une réduction de 5% des dépenses du chapitre, soit un budget à 1 580 k€ pour 2024, compte tenu du transfert des charges de la Station Gregam et de la Conciergerie.

Le chapitre 012 – Frais de personnel

L'impact du transfert des agents de la Conciergerie sur le budget principal est de 70 k€.

Les objectifs de maîtrise des effectifs est toujours d'actualité. Comme pour 2023, les départs ne sont pas systématiquement remplacés « à l'identique ». L'effectif au 1^{er} janvier est le suivant :

Pôle	Service	Agent	ETP
Direction générale	Direction	2	1,5
	Communication	2	2
	Police municipale	1	1
	Conciergerie	1	1,3
Aménagement	Aménagement	2	1,8
Ressources	Finances	3	3
	Ressources humaines	2	2
Population	Accueil Etat-civil	3	2,7
	Urbanisme	2	2
	Espace2000-CB	3	3
	Médiathèque	2	1,91
Services Techniques	Structure	3,5	3,5
	Bâtiments	3	3
	Espaces verts	5,5	4,87
	Voirie-Rando-Manifestation	5	4,6
	Equipements sportifs	1,5	1,5
	Entretien des locaux	5	4,34
Famille	Encadrement	2	2
	Restaurant scolaire	6,5	6,19
	ALSH-Jeunesse	17	12,31
	Multi accueil-LAEP	17	9,11
	Atsem	4	3,4
	RPE	2	1,8
TOTAL AGENTS COMMUNAUX		95	79,83

Compte tenu :

- De l'augmentation automatique de 5 points d'indice pour tous les agents communaux au 1^{er} janvier 2024 (décret 2023-519 du 28 juin 2023), chiffrée à 40 k€ ;
- Du GVT de 2,50 %, estimé à près de 100k€ ;
- Du transfert du service Conciergerie, pour 70 k€ ;
- De la mise en place de la participation communale pour les assurances complémentaire santé des agents, à hauteur de 15 €/mois, soit une estimation de 15 K€. Le montant devrait évoluer en 2025.

☞ **Les frais de personnels 2024 sont estimés à 3 990 k€.**

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

- Indemnités élus : application du décret 2023-519, l'enveloppe mensuelle augmente de moins de 1 000€ ;
- La participation au SIVU Centre d'Incendie et de Secours devrait de 8 k€ environ ;
- Les autres dépenses devraient rester stables.

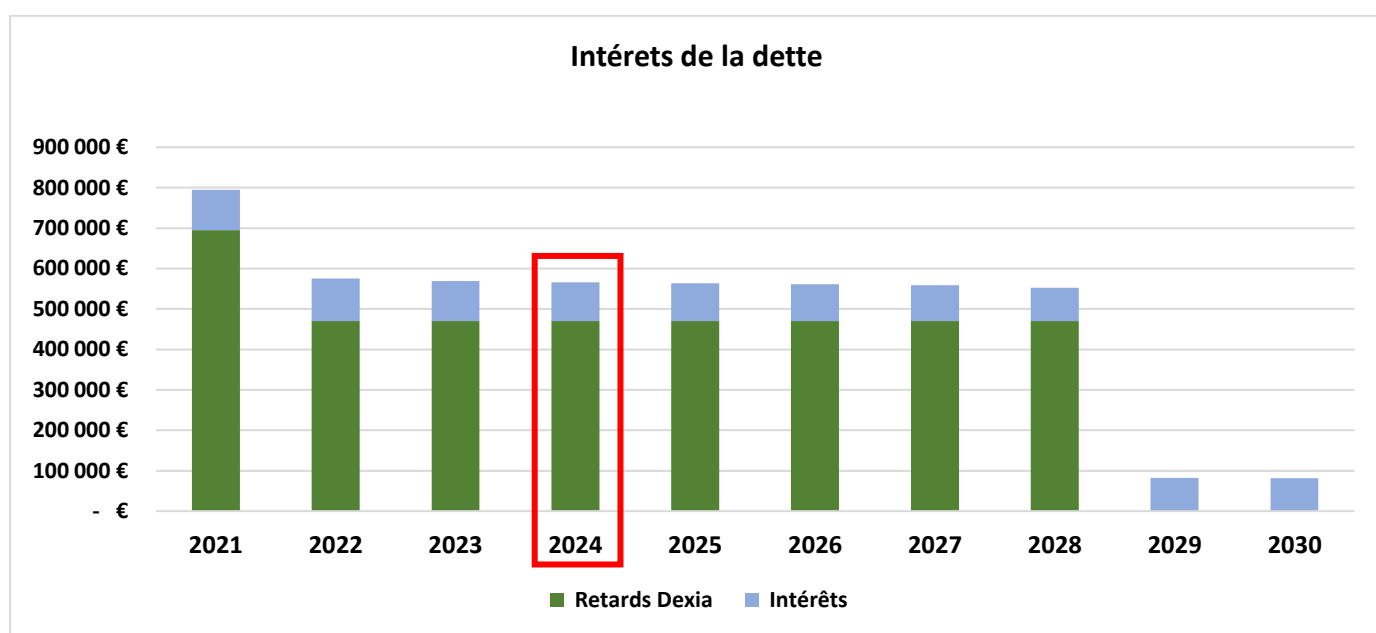
↳ **Le total des autres charges de gestion courantes est estimé à 780 k€**

Le chapitre 66 – Frais Financiers

Les intérêts des emprunts en cours sont de 110 k€.

Les intérêts de retard DEXIA, échéance 4/8, sont de 470 k€ (pour rappel : 675 k€ en 2021 et 470 k€/an 2022-2028) ;

↳ **Le total des frais financiers 2024 sera de 585 k€.**

**Le chapitre 014 – Atténuation de produits**

Ce chapitre est composé des dégrèvements de taxes foncières pour les jeunes agriculteurs, pour 5 k€ et des prélèvements loi SRU, pour 8 k€.

Le montant budgété pour 2024 est de 10 k€.

Le montant total des charges de fonctionnement réelles 2024 est estimé à près de 6 950 k€.

2) Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 – Produit des services

Le montant total du produit des services est, en 2023, de 992 k€.

↳ **Compte tenu de l'évolution des tarifs, l'estimation budgétaire est de 1 030 k€ pour 2024**

Le chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre est composé de l'attribution de compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire.

↳ **Les montants 2024 sont de 428 k€ pour l'AC et de 235 k€ pour la DSC, soit un total de 663 k€**

Le chapitre 731 – Fiscalité locale

Les bases fiscales sont constituées de la somme des valeurs locatives des constructions implantées sur la commune. Ces bases évoluent selon deux critères :

- **Une évolution quantitative** : l'évolution à la hausse des constructions génère automatiquement une augmentation des bases. Il s'agit de la dynamique des bases ;
- **Une évolution qualitative** : jusqu'en 2020, l'Etat fixait un taux de revalorisation des bases fiscales. Depuis 2021, plus de vote mais une indexation sur le taux IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé). Cet indice permet de tenir compte de l'inflation.

L'évolution des bases est fixée, pour 2024, à 3,90 %

L'augmentation totale de l'assiette d'imposition foncière devrait être de près de 300 k€

Le total des produits de la fiscalité locale, qui inclue les taxes foncières, les DMTO et les taxes pylônes, est de 3 214 k€.

↳ **Compte tenu de l'évolution des bases (inflation + dynamique), l'estimation budgétaire 2024 est de 3 308 k€, dont 3 030 k€ de taxes foncières, 180 € de DMTO et 98 k€ de taxes pylônes.**

À noter qu'une augmentation de 2 % de taux de fiscalité rapporterait 60k€ de taxes supplémentaires environ.

Le chapitre 74 – Dotations et participations

- **Les dotations** d'État, Dotations Générales de Fonctionnement (DGF), 576 k€ et Dotations Nationales de Péréquation, 131 k€, devraient peu évoluer ;
- **Par contre la Dotation de Solidarité Territoriale**, 757 k€, pourrait être amputée de 50% de la fraction cible, comme cela a été le cas en 2022. Aussi, il semble prudent de prévoir une réduction de 125 k€ ;
- **Les dotations communautaires** : la CLECT « eaux pluviales » d'un montant de 82 k€ est maintenue en 2024 ;
- **Les dotations CAF et MSA** sont budgétées à 700 k€ ;
- **Le FCTVA 2024** sera de l'ordre de 12 k€ ;
- **Les Compensations fiscales** restent stables à 190 k€ ;
- **Les autres dotations** devraient être budgétées à 18 k€.

↳ **Le total des dotations 2024 devraient être de l'ordre de 2 340 k€**

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des locations de bâtiments communaux, dont l'exploitation de l'Espace 2000 – Célestin BLÉVIN, qui a atteint 90 k€ en 2023.

2 locations vont cesser en 2024 : le centre de tri postal (11 k€/an, la Maison Funéraire (8,8 k€).

↳ **Le budget 2024 sera de l'ordre de 200 k€**

Au total, les dépenses budgétaires 2024 devraient être de 6 945 k€ et les recettes devraient être au minimum de 7 541 k€, soit une CAF brute de près de 600 k€.

C. La dette

Le montant de la dette, au 31 décembre 2023, sur le budget principal est de 9 919 576 €. Il s'élèvera à 9 756 054 € au 31 décembre 2024.

La totalité des emprunts est classée 1A dans la chartre GISSLER, ce qui est la classification la plus sécurisée.

Les mouvements prévus sont les suivants :

Index / Banque	Objet	CRD au 01/01/23	Taux moyen	Amort.2024	CRD au 31/12/24
Taux fixe		9 537 197 €	1,04%	93 979 €	9 443 218 €
CAFFIL	Refinancement dette 2006	2 548 886 €	0,87%	- €	2 548 886 €
CAFFIL	IRA sortie DEXIA	4 972 000 €	0,87%	- €	4 972 000 €
CE	Intérêts DEXIA	1 866 667 €	1,23%	66 667 €	1 800 000 €
CMB	Investissements 2007	126 926 €	4,91%	23 012 €	103 914 €
MSA	Mutliaccueil	22 719 €	2,75%	4 301 €	18 418 €
Taux variable		382 379 €	3,77%	69 543 €	312 836 €
CA BFT	Voirie 2009	272 660 €	4,58%	33 940 €	238 720 €
CAFIL	Investissements 2005	109 719 €	3,91%	35 603 €	74 116 €
TOTAL		9 919 576 €	1,09%	163 522 €	9 756 054 €

D. La capacité de financement des investissements

La capacité d'investissement prévisionnelle pour 2024 se calcule comme suit :

Ressources de fonctionnement	Montant		
CAF nette 2023	832 419 €		
REPORT CAF nette 2022	538 245 €		
CAF Cumulée reportée	1 370 664 €		
CAF brute 2024 (estimation)	800 000 €		
Ressources de fonctionnement	2 170 664 €		
Investissement 2024	Dépenses	Ressources	
RAR Dépenses 2023	399 309 €	FCTVA 2024	250 000 €
Emprunts 2024	165 000 €	TA 2024	100 000 €
Clect Eaux pluviales	60 000 €	Subventions 2024	300 000 €
Capacité d'investissement 2024			2 196 355 €

E. Le Budget Aménagement et Développement

L'activité 2023 du Budget Aménagement et Développement a été calme. En recette, la vente de la parcelle CONNANEC à l'entrée des services techniques pour 64 925 €.

En dépenses :

- Acquisition de parcelles des Balcons de Guenfrouit à l'EPSMS, pour 102 k€ ;
- Acquisition de parcelles sur la ZA de Lann Guinet pour 35,7 k€ ;
- Aménagement et viabilisation du lotissement Les Garennes pour 227 k€ ;
- Le début des travaux de déconstruction de la Villa Gregam, pour 44 k€.

↳ **Le stock actuel du foncier en réserve est de 2 100 k€, valorisé au coût de revient.**

Pour 2024, à noter le transfert de l'activité Station Grégam et Conciergerie sur le Budget Principal.

Les transferts des activités Tiny Houses, camping-cars et camping sur ce même budget sont à l'étude, conjointement avec le SGC de Vannes.

5- LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les élus du Conseil Municipal sont invités à débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.